



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



# Commission d'attribution des places en crèches

26 mai 2025



# Une procédure *Objective, Attentive, Sécurisée, Interactive.*

Depuis 2003, la Ville de Champigny sur Marne s'associe au Conseil Départemental pour l'organisation des commissions d'attribution de places en crèche sur le territoire communal.

Cette mise en commun de l'offre de places en EAJE (Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant) optimise le potentiel d'accueil sur la commune pour appréhender plus globalement les besoins locaux et les réponses aux familles et pour simplifier leur parcours.

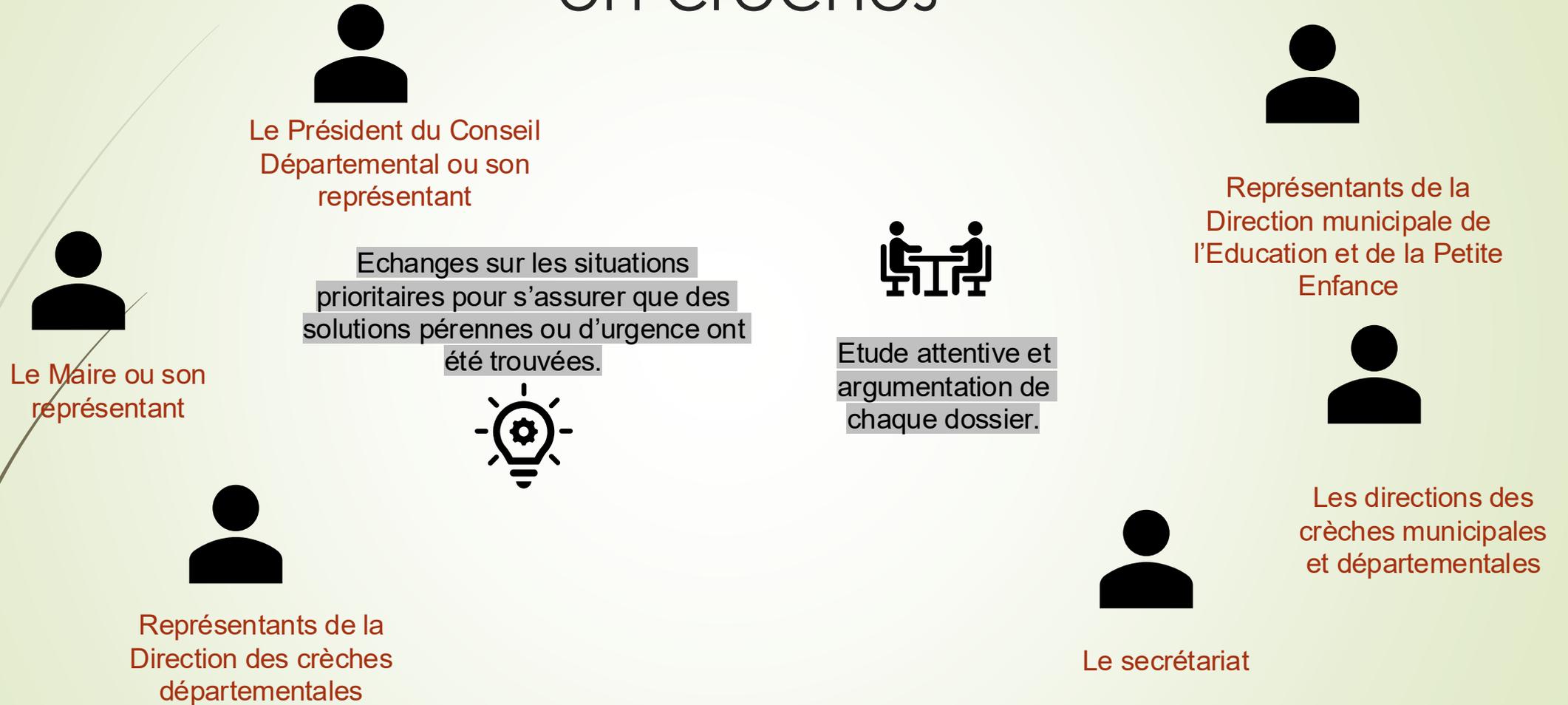
Il est proposé aux familles **un téléservice** commun d'inscription des demandes de places en crèches municipales et départementales.



**[www.creches.valdemarne.fr](http://www.creches.valdemarne.fr)**

Cet outil dématérialisé s'intègre dans un parcours simplifié qui peut s'articuler autour de points d'informations complémentaires et d'entretiens individuels à la demande des familles.

# La commission d'attribution des places en crèches



La commission se réunit une fois par an au mois de Mai ou Juin.  
Chaque membre de la commission s'engage à respecter l'obligation de réserve et de discrétion.

# Les critères pris en compte



Lieu  
d'habitation



Temps  
d'accueil  
demandé



Taux  
d'encadrement



Equilibre des  
tranches d'âge



Nombre de  
places libres



Mixité  
fille/garçon



Mixité  
sociale



Activité  
des parents



Situation  
familiale



Ressources  
du foyer



Fratrie



Parent/enfant  
en situation de  
handicap



Situation liée  
à la santé



Orientation  
prévention

# Les demandes d'accueil

Commission du 26 mai 2025



Type de familles	Nombre de dossiers étudiés
Familles en couple	638
Familles monoparentales	166

# Résultat de l'attribution des places en crèches

Commission du 26 mai 2025

Sur les **804 demandes** d'accueil

La commissions a attribué **207 places** :

- **99** places pour une structure municipale
- **108** places pour une structure départementale

**Soit un taux de réponse positive de : 25,7%.**

La Ville dispose d'un nombre important de structures d'accueil municipales et départementales (10 structures) sur le territoire, et offre ainsi un taux de réponse positive supérieur à la moyenne nationale.

Pour compléter l'offre d'accueil, le territoire dispose d'un réseau de 230 assistant-e-s maternel-le-s indépendant-e-s, 10 micro-crèches, une crèche parentale associative et 1 crèche inter-entreprises.

# La répartition des 99 places attribuées dans les structures municipales

	NOMBRE DE PLACES ATTRIBUEES PAR STRUCTURE	NOMBRE DE PLACES ATTRIBUEES PAR SECTION BEBE	NOMBRE DE PLACES ATTRIBUEES PAR SECTION MOYEN	NOMBRE DE PLACES ATTRIBUEES PAR SECTION GRAND
Crèche familiale	16	4	5	7
Crèche EFFEL	18	10	4	4
Crèche LES PÂQUERETTES	17	10	7	0
Crèche Françoise DOLTO	16	10	5	1
Multi accueil KERGOMARD	32	0	12	19
<b>TOTAL</b>	<b>99</b>	<b>34</b>	<b>33</b>	<b>31</b>